



## A L'ATTENTION DE NOS ADHERENTS

Suite à la parution au Journal Officiel des conditions de pratiques sportives dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire face au COVID 19, pour la période du 11 Mai au 2 Juin, voici les directives du COPC :

- **Les Etablissements Recevant du Public (type X) couverts restent pour l'instant fermés, soit dans notre cas : la piscine, le gymnase et les manèges fermés jusqu'à nouvel ordre.**
- **Le Centre équestre reprendra certaines activités dans le cadre suivant**

**Conditions de reprise : sur la carrière, seules les reprises à partir du niveau galop 3, avec une autonomie certifiée par les moniteurs, reprendront à partir du 25 Mai 2020. Les conditions ne sont, pour l'instant, pas réunies concernant l'accueil de nos adhérents en situation de handicap pour lesquels la distanciation n'est pas possible pendant le temps de préparation et de mise en selle, ainsi que pour l'attelage.**

**Les directives sont les suivantes :**

- **Dépose minute** sur le parking et / ou **stationnement des véhicules avec un espacement de 3 mètres.**
- **Respecter scrupuleusement les horaires** de reprise à l'arrivée et au départ.
- **Se présenter en tenue d'équitation propre et avec son propre matériel de pansage et sa bouteille d'eau.**
- **Porter obligatoirement un masque.**
- Se présenter à l'entrée du Centre équestre où le (la) moniteur(trice) vous accueillera à un **point lavage de main et utilisation de gel hydro-alcoolique obligatoire** (mis à disposition) et attribution de la monture.
- **Respecter le sens de circulation avec une distanciation permanente** de 3 mètres entre chaque personne.
- La sellerie étant fermée, **le matériel propre à chaque équidé sera mis à disposition dans le box à côté (les détenteurs de casiers devront récupérer tout le matériel lors de la 1 ère reprise).**
- Si le pansage s'effectue à l'extérieur (cour), **respecter les points d'attache** (marques au sol et sur la barre) espacés de 4 mètres.
- Le départ vers la carrière se fera sous les directives des moniteurs avec un espacement de 4 mètres entre chaque cavalier.
- **Pendant les reprises, intervalles obligatoires de 10 mètres entre chaque monture** (sans masque ).
- Retour en fin de reprise dans les mêmes conditions de distanciation.
- **Désinfection, entre chaque reprise, du matériel de monte dans le box prévu à cet effet** (le produit sera pulvérisé par nos soins et vous passerez les mouchoirs papier mis à disposition).
- Deux poubelles seront mises à disposition pour les déchets (mouchoirs, masques, gants) et vidées entre chaque reprise.
- **Lavage des mains et gel hydro-alcoolique en sortant du Centre.**

**Tous les locaux existants en dehors des écuries, de la cour et de la carrière sont interdits d'accès** pour des raisons de sécurité.

**Le secrétariat pourra accueillir une seule personne à la fois**, toujours en respectant les distances de sécurité prévue par le marquage au sol.

Le respect de toutes ces obligations impose une discipline bienveillante pour notre santé et celle des autres.

**Tout manquement à ce cadre pourra justifier de la part de la Direction ou des moniteurs le refus à l'accès du Centre.**

*Ces mesures gouvernementales sont évolutives et nous respecterons scrupuleusement les directives pour le bien être de chacun en espérant pouvoir retrouver un fonctionnement normal prochainement.*

*Prenez soins de vous et de vos proches.*

LE PRESIDENT, Alain BARBERON  
FAUTER



LE DIRECTEUR : Laurent

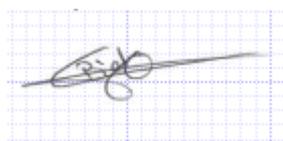


LES MONITEURS (TRICES) D'EQUITATION

Helene QUERENET



Thibaud LENGAGNE



Mélanie PIDOUX



**L'adhérent : NOM**

**Prénom**

**Lu et approuvé : signature**